

Historique de l'exploitation des ressources récifales



Patrick DURVILLE GALAXEA
Forum Scientifique 2026



Cofinancé par
l'Union européenne

BEST Life
2030



LA RÉGLEMENTATION

Plus de 80 Lois, Décrets et Arrêtés concernant les ressources marines.

- **L'arrêté gouvernemental du 02 novembre 1832**, gère la pêche en mer.
- **Le décret, loi du 09 janvier 1852**, pose les premiers règlements sur l'exercice de la pêche maritime (toujours en vigueur de nos jours).
 - **Le décret du 19 novembre 1859 des Ponts et Chaussées**, limitant les extractions de coraux, sable et galets.
- **L'arrêté gouvernemental de mai 1870**, encadre la pratique de la pêche.
 - Tous les navires doivent être immatriculés.
 - Limite l'utilisation des filets jugés trop destructeurs.
 - Dicte pour la première fois un règlement pour la pêche aux capucins carême.

Ressources gérées depuis 200 ans

LA RÉGLEMENTATION – Les zones de réserve

- L'arrêté préfectoral du 4 septembre 1969,

Deux zones : Les lagons de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu, et de la Souris Chaude à Trois Bassins. Toute pêche y est interdite, à l'exception de la pêche à pied à la ligne.

- L'arrêté préfectoral du 25 mai 1976,

Une seule zone : du Cap la Houssaye à la Pointe sud de l'Étang-Salé. – Les lagons jusqu'à mille mètres au large.

- L'arrêté préfectoral du 28 février 1992,

Deux zones : du Cap la Houssaye à la Pointe des Aigrettes, et du Port de Saint-Gilles à la Passe de Trois-Bassins

- les lagons jusqu'à la ligne de sonde de – 50 m.

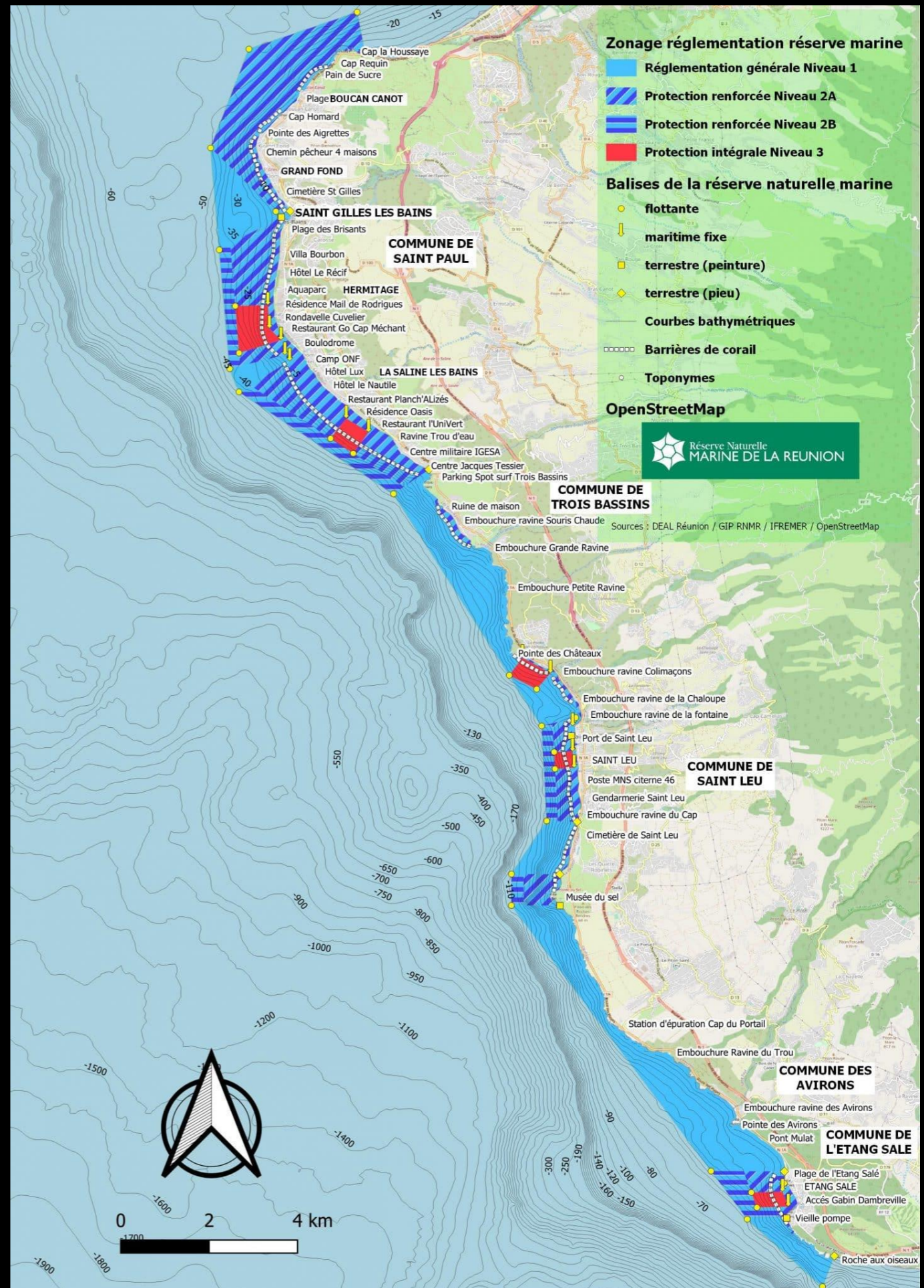
LA RÉGLEMENTATION

- Le décret du 21 février 2007,
Création de la Réserve Naturelle
Marine de La Réunion (RNMR).

Une seule zone : du Cap la Houssaye
à la Roche aux oiseaux de l'Étang-
Salé.

Morcèlement : réglementation selon
la catégorie d'utilisateur. Création de
sanctuaires...

Récifs en réserve depuis 55 ans



LA PECHE PROFESSIONNELLE

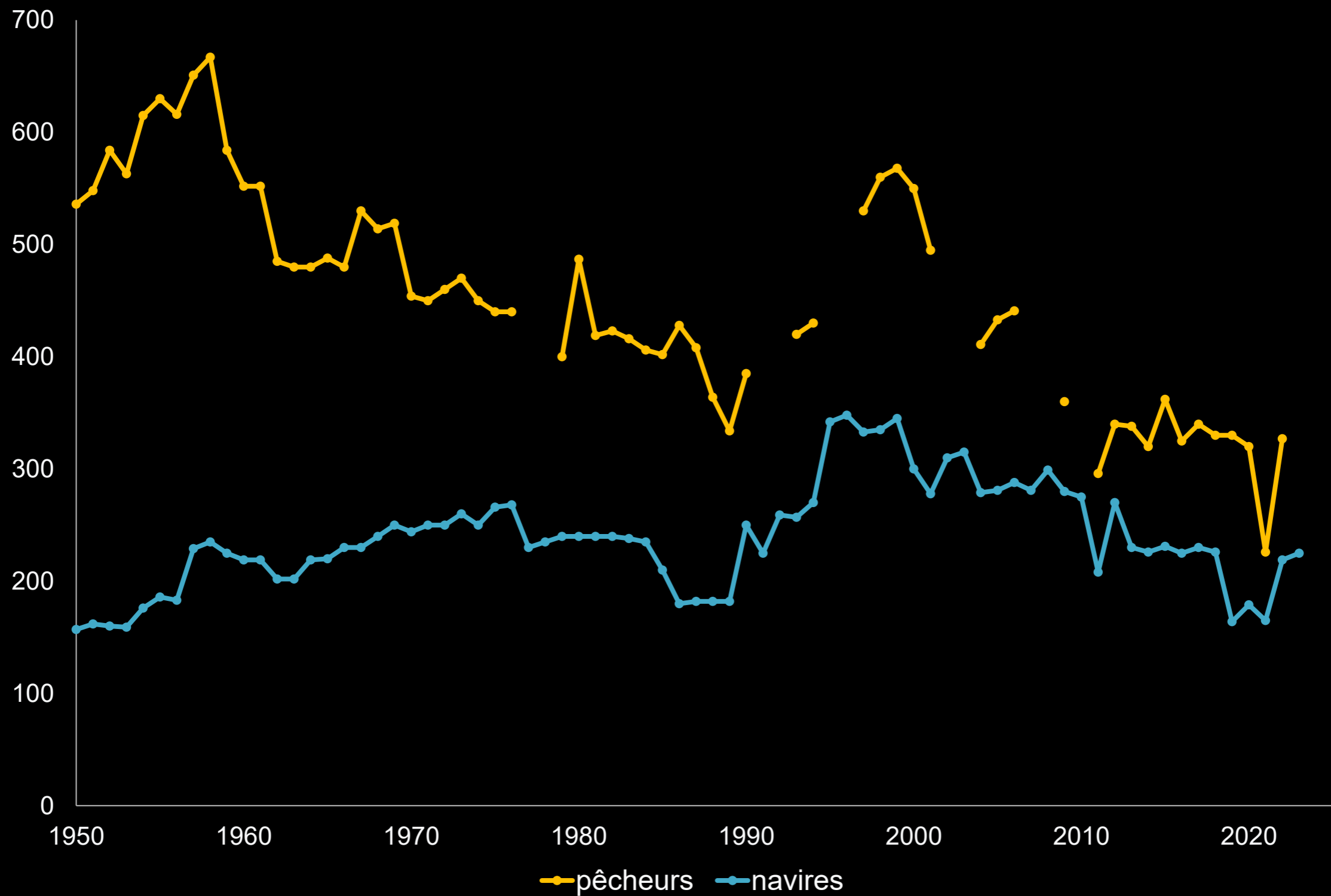


1900

1975

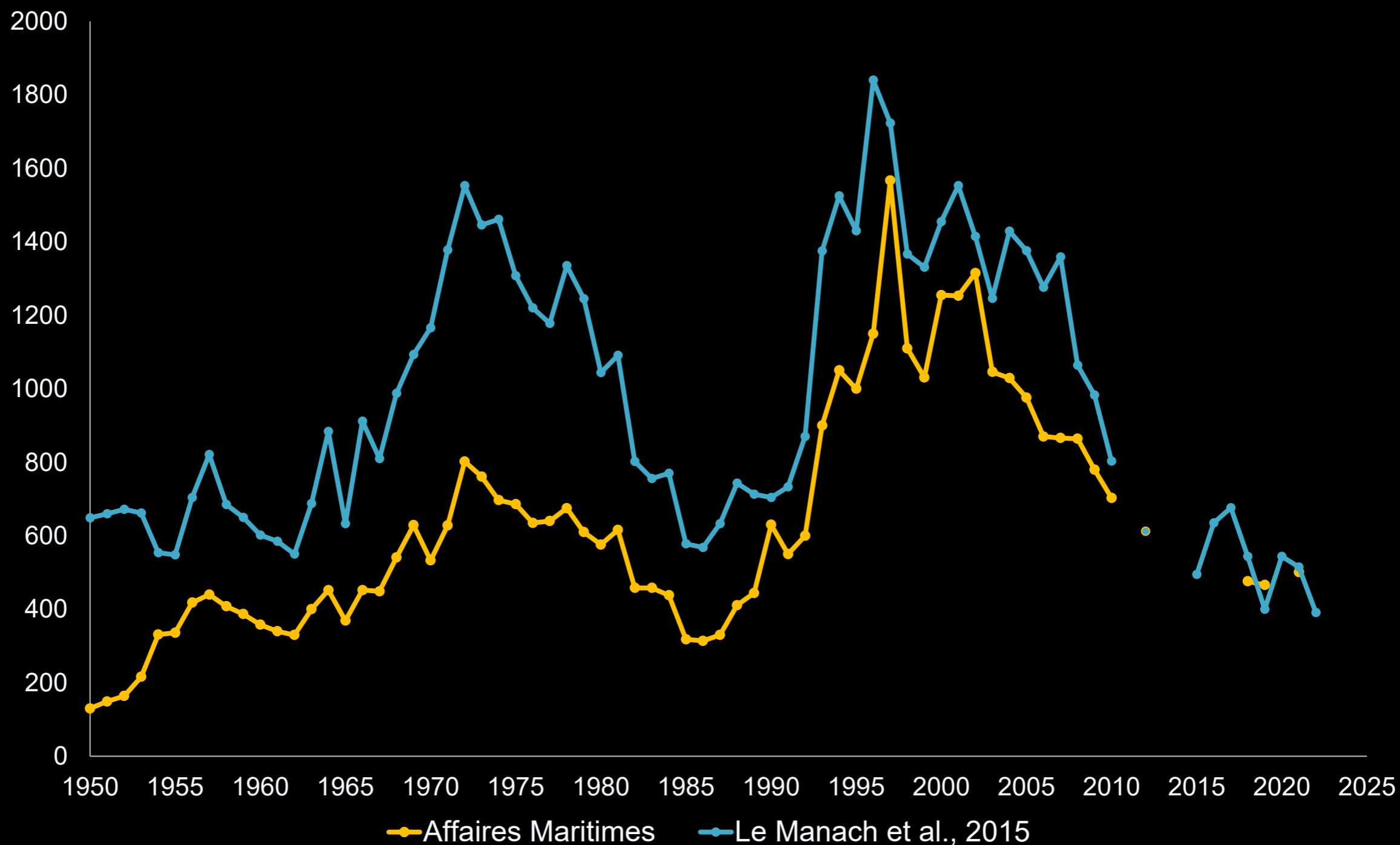


LA PECHE PROFESSIONNELLE



Nombre de navires et de pêcheurs professionnels

LA PECHE PROFESSIONNELLE

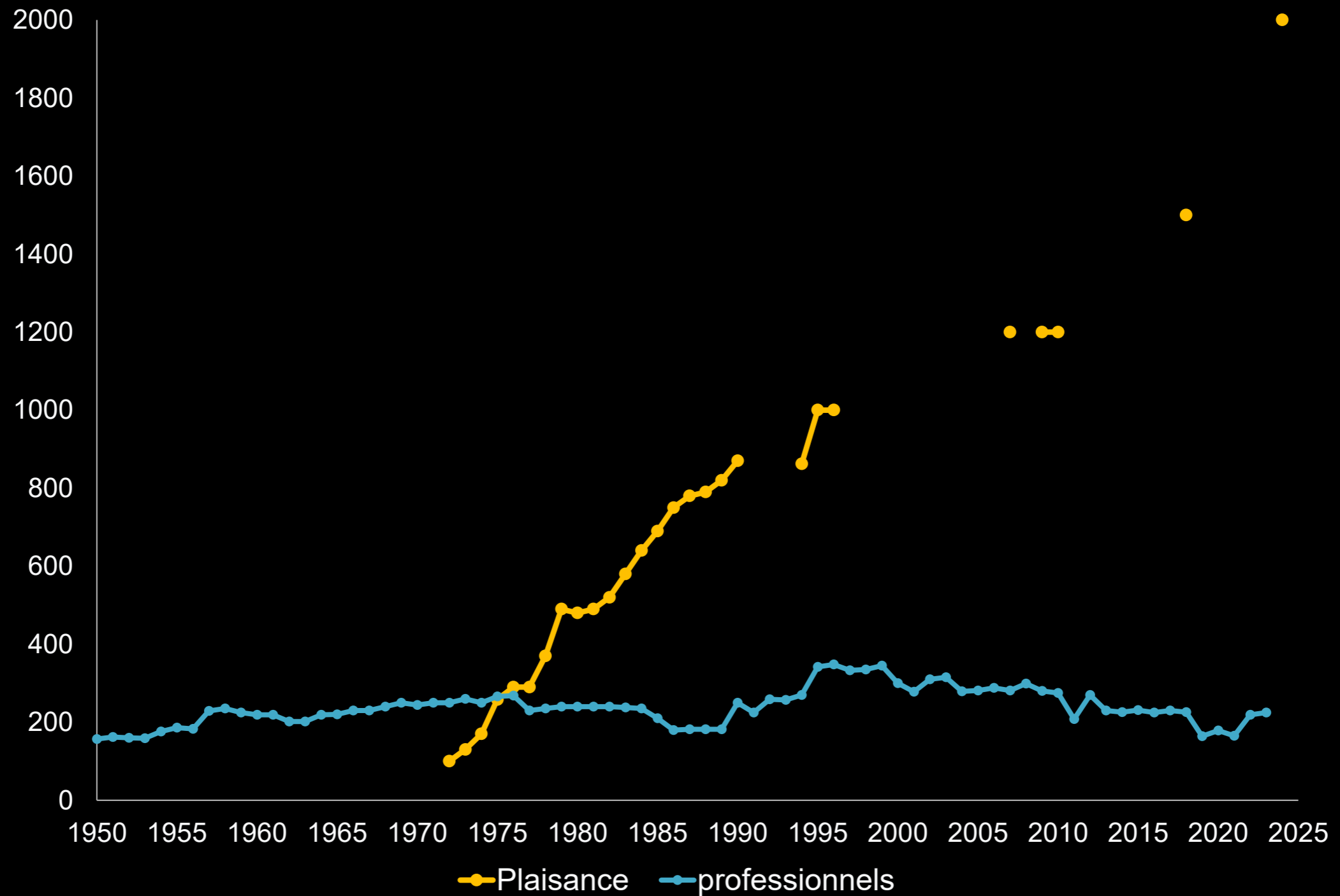


Production de la pêche professionnelle (en tonnes)

LA PECHE DE PLAISANCE EMBARQUEE



LA PECHE DE PLAISANCE EMBARQUEE



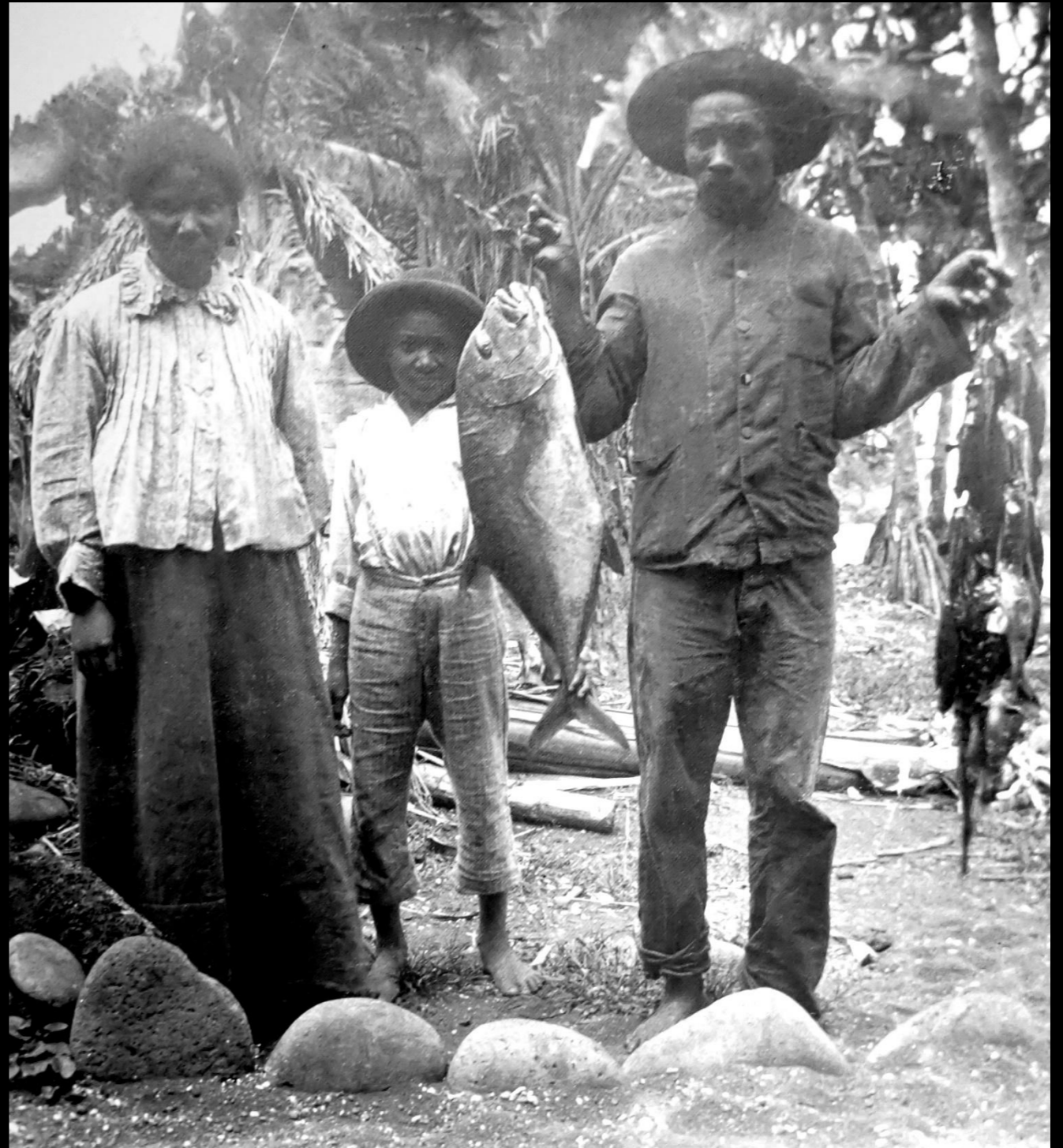
Nombre de navires de plaisance

LA PECHE DE PLAISANCE EMBARQUEE



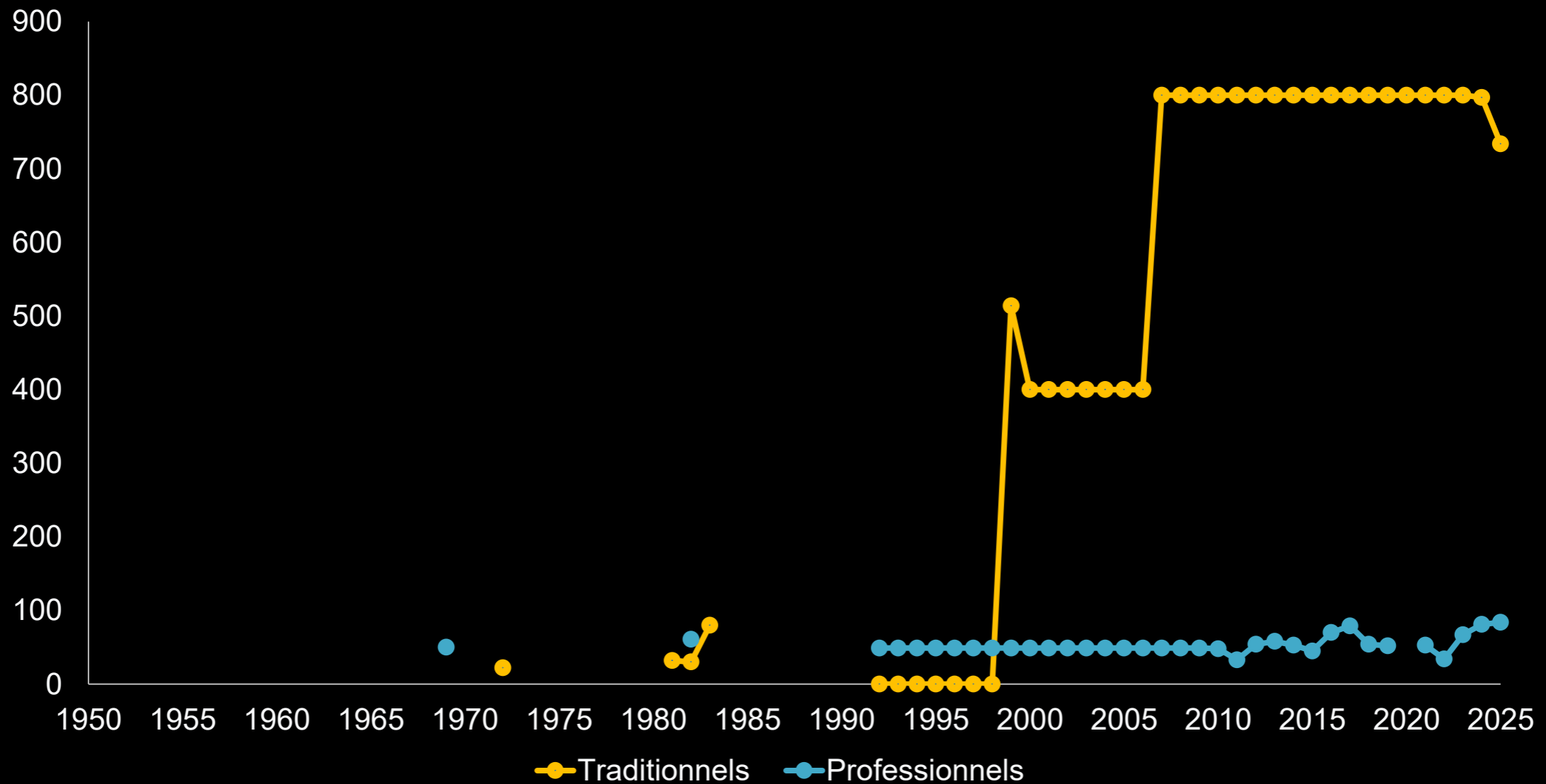
Production de la pêche de plaisance – en tonnes (Ifremer)

LA PECHE A PIED



1950

LA PECHE A PIED - Autorisations



Nombre d'autorisations de pêche dans les zones de réserve

LA PECHE A PIED - Impact

Séminaire 1999 : 340 tonnes par an pour la pêche à pied non professionnelle.

Enquête Ipsos de 2021 : 945 à 1400 tonnes pour l'ensemble de l'île



LA CHASSE SOUS-MARINE



1950

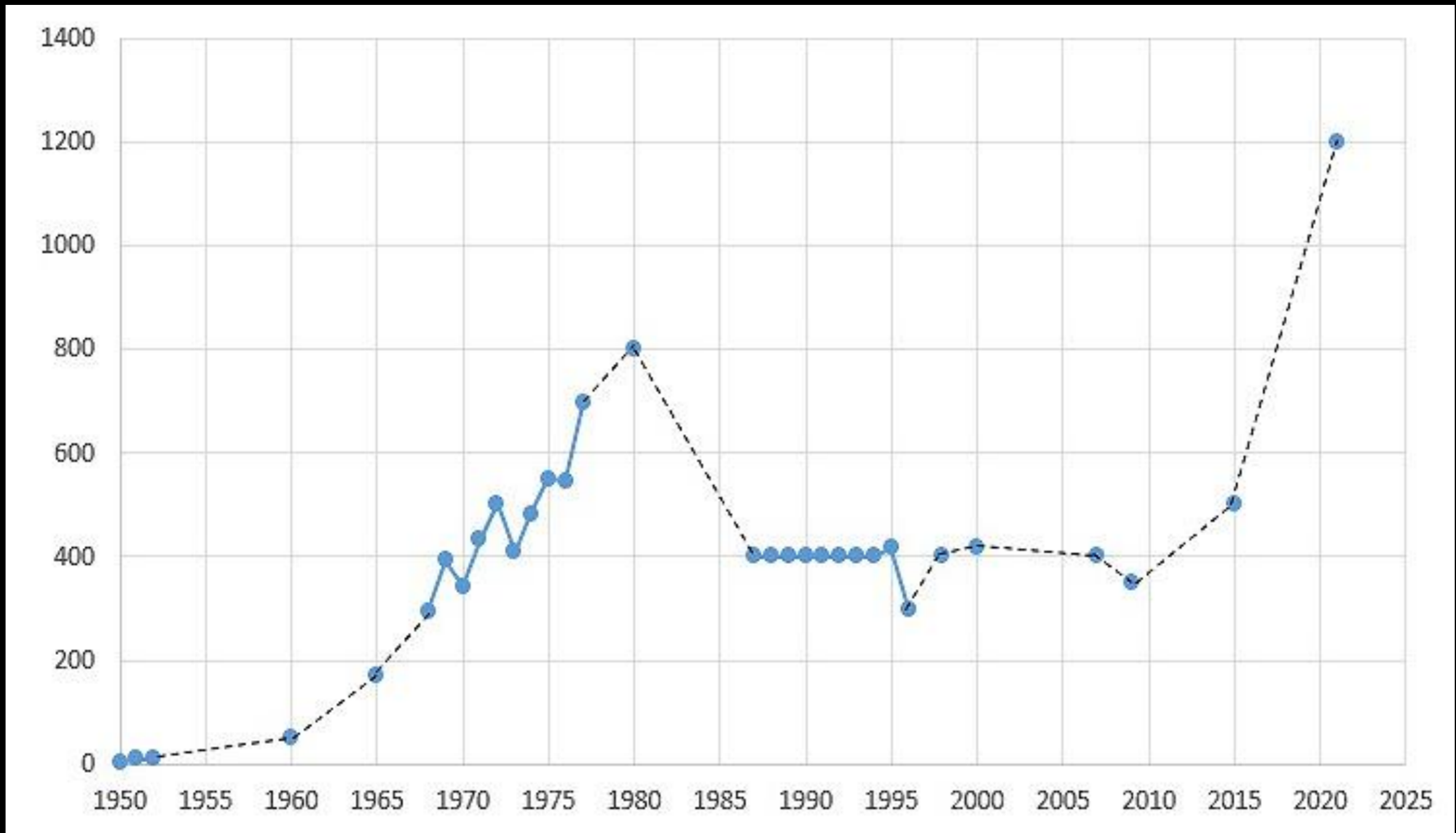


1960



1980

LA CHASSE SOUS-MARINE



Nombre de pêcheurs sous-marins - 2009

LA CHASSE SOUS-MARINE - Impact

Entre 80 et 250 tonnes par an sur toute l'île



LA COLLECTE DES CORAUX



1850 - 1950



LA COLLECTE DES CORAUX

- Pour produire 100 kg de chaux, il fallait 200 kg de coraux.
- 40 fours à chaux - 60 000 à 100 000 tonnes de chaux produites chaque année
- Impliquant donc une récolte de corail de 120 000 à 200 000 tonnes par an.

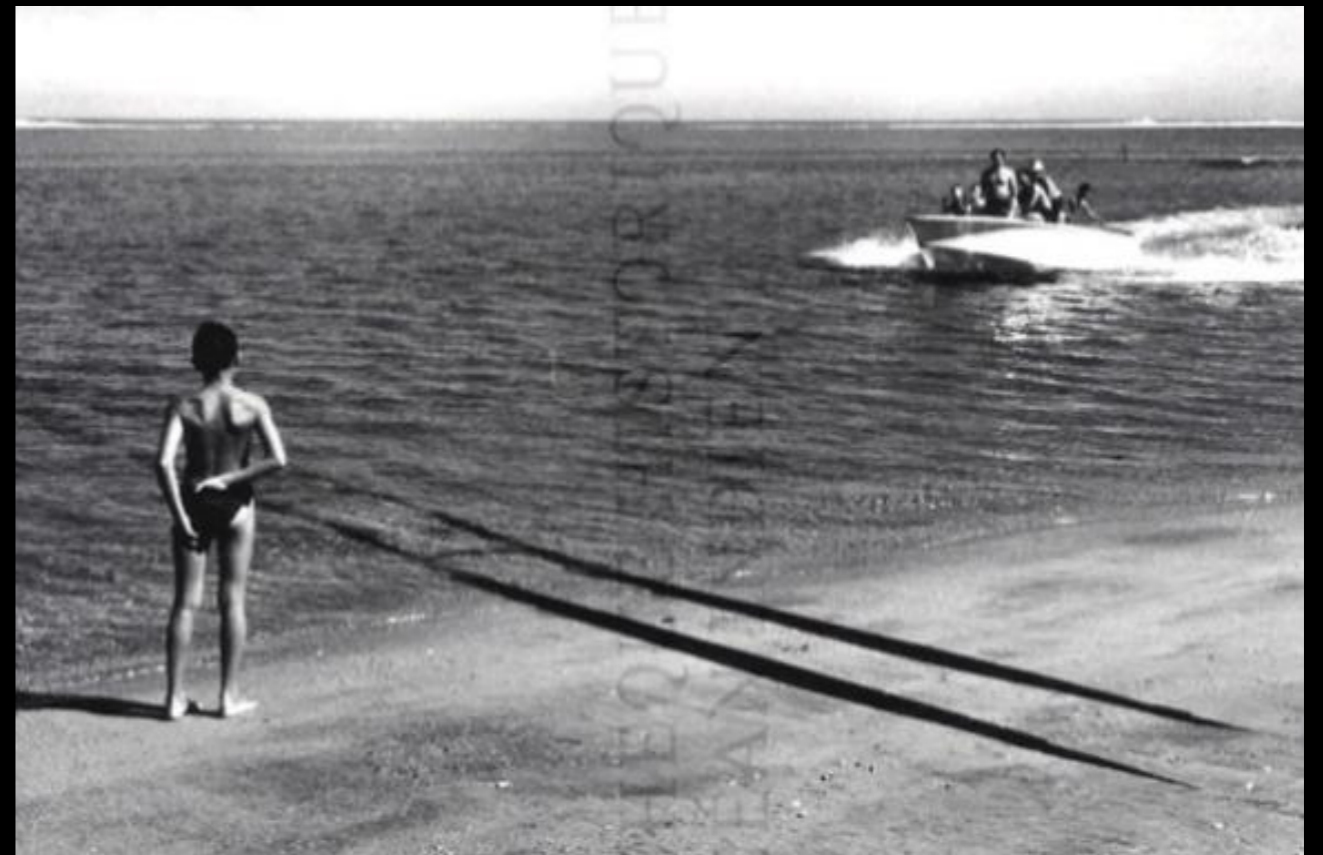


St-Gilles, 1900

LA COLLECTE DES CORAUX



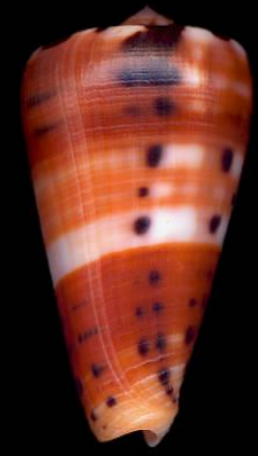
1970



LA COLLECTE DE COQUILLAGES



Broderipi



Barthélemy

55 000 pièces, vendues au
Museum en 1990

LA COLLECTE DE COQUILLAGES



Salon des collectionneurs à Saint-Denis
en Septembre 2025

LE BRACONNAGE

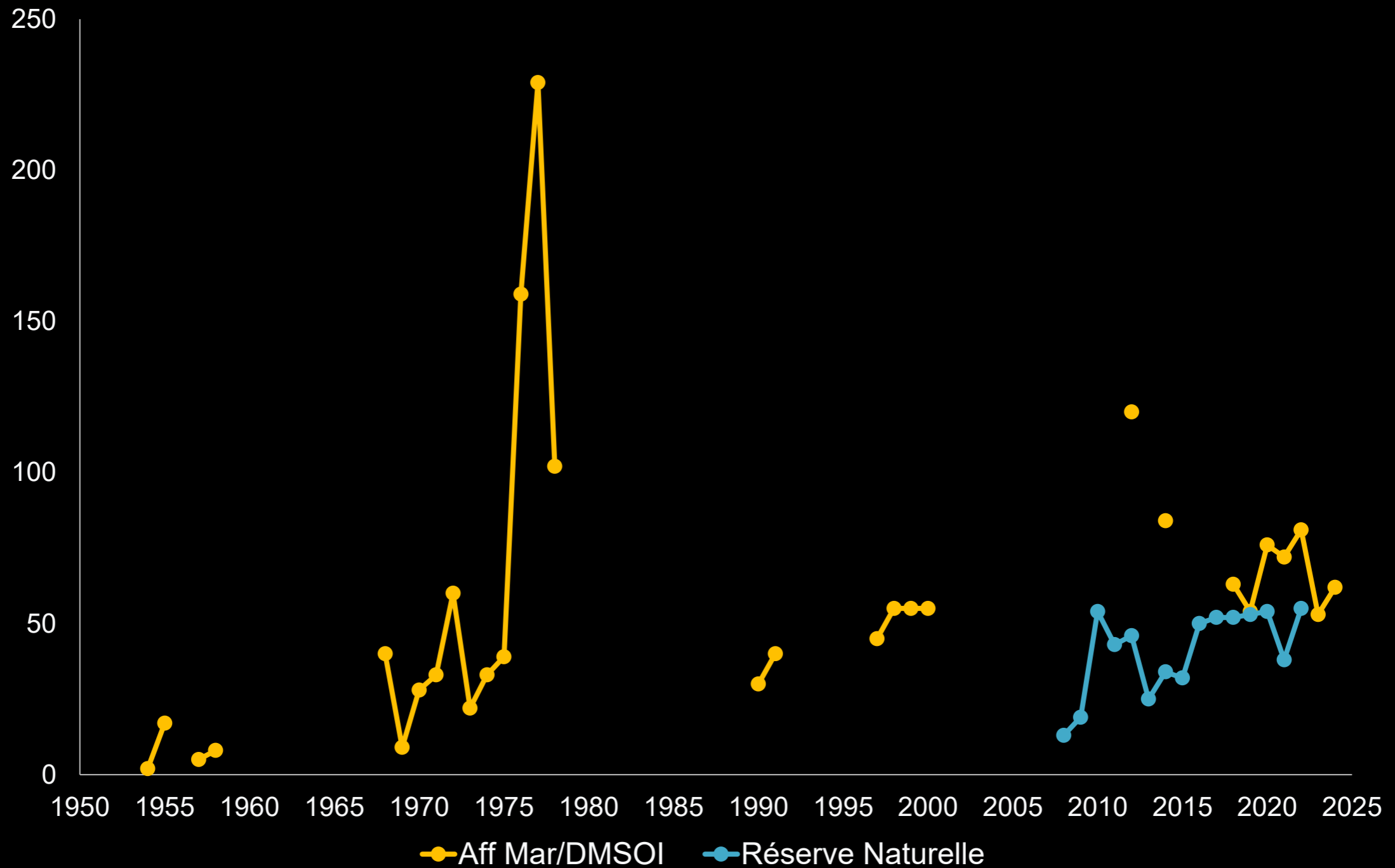


1980 – procès verbal – pêche
à la dynamite

2020 – Etang-Salé



LE BRACONNAGE



Nombre de procès verbaux

LE BRACONNAGE

Records avec :

- 15 kg en 2011
- 23 kg en 2019
- 54 kg en 2019
- 32 kg de langoustes en 2025

50 procès-verbaux

50 kg de prises par an confisquées aux personnes interpellées.



BILAN DES PRELEVEMENTS

800 et 3000 tonnes par an pour toute l'île

30 % - Zones coralliennes - 250 et 900 tonnes – 12 km² de récifs

Soit 20 à 75 tonnes/km²/an

Or, limite pour une exploitation durable : 4 à 6 tonnes/km²/an

On prélève donc 5 à 15 fois plus que nécessaire.

LES SOLUTIONS

Certaines pratiques disparues (explosif, coraux, coquillages...)

Outils juridiques, techniques, administratifs, mais aussi de moyens humains hautement qualifiés.

Institutions comme la Réserve Marine, la DEAL, l'OFB, la DMSOI, IRD, IFREMER, l'Université, l'Agence de l'Eau, le CRPM, le Rectorat, les Collectivités territoriales (Région, Département, Communes), ainsi que les bureaux d'étude et les Associations, qui œuvrent tous pour la préservation du milieu marin

Période de transition - Construire plutôt que de détruire

